

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 16/01/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseiller  
en exercice: 33  
Présents: 29  
Pouvoirs : 3  
Votants: 32

**Présents :**

Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER,  
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET  
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM

**Absents :**

Chantal BERTHILLON

**Secrétaire :**M BOUKACEM Safi

**Délibérations :**

1. Finances – Approbation de l'opération réhabilitation de la crèche la Pirouette à Vaugneray et demande de subventions.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'opération de réhabilitation de la crèche et son plan de financement ;

**Sollicite** une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné ;

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

2. Finances – Approbation de l'opération construction de locaux associatifs à Vaugneray et demande de subventions

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'opération de construction de locaux associatifs et son plan de financement,

**Sollicite** une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné,

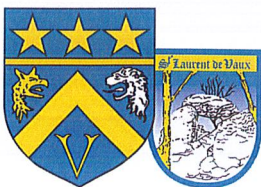
**Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

3. Foncier – Approbation du projet de convention fixant les modalités d'entretien du bassin de rétention des eaux pluviales entre l'ASL du lotissement "Les Hauts de Montferrat"

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le projet de convention à établir sous seing privé avec l'association syndicale du lotissement "Les Hauts de Montferrat", fixant les modalités du bassin de rétention des eaux pluviales ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'entretien du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement "Les Hauts de Montferrat".



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 16/01/2023 A 20 HEURES 30

4. Scolaire - Participations scolaires – Année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Accepte** les tarifs de participations proposés pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 573 euros pour les enfants de maternelle
- 287 euros pour les enfants de primaire ;

**Dit que** ce montant est divisé par deux en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition :

- 286,50 € pour les enfants de maternelle
- 143,50 € pour les enfants de primaire ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

**Dit que** cette contribution est obligatoire dans les cas énoncés dans l'article R.212-21 du code de l'Éducation et sera inscrite au budget 2023.

5. Associations - convention de distribution du magazine d'information communale (MIC) avec temps et partage

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention relative à la distribution du bulletin communal.

**Dit que** cette dépense sera imputée au chapitre 11 compte 6042 du budget principal de la commune.

6. Association - Subvention exceptionnelle à l'association KESAKO

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** d'accorder à l'association KESAKO une subvention de 500 € ;

**Précise** que le mandatement sera prélevé au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget, régulièrement approvisionné ;

**Dit que** le tableau des subventions sera mis à jour.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Recensement de la population : populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2023

Séance levée 21h43 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 18/01/2023 à la porte de la Mairie.